REÇU EN PREFECTURE
le 20/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250218-2025_03_05-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

18 FEVRIER 2025

N° 2025-03-05

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 13

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 16
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Michel ROLLAND à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

Déléguées excusées : Pierre COMBES, Gérard TENOUX, Corinne MOULIN

Participait également à la réunion : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

****

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250218-2025_03_05-

Objet : Résidence artistique « Terre de légendes » - Programme interParcs PACA – Principe d'action et plan de financement

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	6 250 €	6 250 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	12 500 €	10 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2023, les Parcs naturel régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont mis en place des résidences artistiques, appelées « Terres de légendes » et qui visent à mener des actions culturelles dans les territoires des 9 Parcs de la Région.

En 2023-2024, une résidence artistique a été menée dans le Laragnais. La Direction Régionale des Affaires Culturelles a proposé aux Parcs naturels régionaux qui avaient bénéficié de cette action de participer à nouveau à ce projet en 2025 pour l'année scolaire 2025-2026 pour une résidence de 8 à 10 semaines.

Cette résidence est envisagée comme une action complémentaire au projet de participation citoyenne porté par le Parc naturel régional sur le partage de l'eau. Dans le cadre de la résidence, il sera proposé à l'artiste de réaliser une œuvre qui sera une trace et une interprétation de la démarche de participation. Il pourra aussi proposer des ateliers de pratiques spécifiques en lien avec la thématique.

Le secteur envisagé pour cette démarche en Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur est celui du Veynois. En effet, la ville de Veynes abrite un important réseau de canaux d'irrigation gravitaire gérés par des associations syndicales autorisées (ASA). Les canaux permettent de fournir de l'eau brute pour l'arrosage des jardins et des parcelles agricoles et rendent également des services écologiques, hydrologiques et paysagers. Le lieu de résidence pourrait être le château de Montmaur dans le cadre d'une éventuelle coopération avec le département des Hautes-Alpes.

Ce projet sera suivi par les chargés de mission « eau », « patrimoines culturels et culture » et « éducation à l'environnement et au territoire ». Un appel à candidature sera publié en février 2025 et une sélection se fera en avril.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES € TTC		**RECETTES €**	
Indemnités de ou des artistes pour une résidence de 8/10 semaines	10 000 €	DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur (action culturelle et territoriale) – 80%	10 000 €
Accompagnement du projet (coordination, lien avec les habitants, etc.)	2 500 €	Autofinancement Parc – 20% (valorisation de temps de travail, 10 jours et frais de déplacement)	2 500 €
TOTAL	**12 500 €**	**TOTAL**	**12 500 €**

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2023-05-09 du 24 mars 2023 portant sur le projet « Considérer les usages des autres pour panser le partage de l'eau » ;

REÇU EN PREFECTURE
le 20/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250218-2025_03_05-

- Considérant la charte du Parc et les mesures 1-3-1 « connaître la ressource et organiser durablement son usage », 1-3-2 « valoriser l'eau comme ressource patrimoniale », 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines -immatériels culturels associés aux usages du territoire », 3-3-1 « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles », 3-3-3 « soutenir des actions culturelles par et pour la jeunesse » ;
- Considérant la convention signée entre la fédération des Parcs naturels régionaux et le ministère de la culture pour la période 2022-2025 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le principe de l'opération et le budget prévisionnel ;
- **Dit** que cette opération sera inscrite au budget
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX